

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 12 JUIN 2019 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À BAIE-COMEAU ET PAR VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Solange Turgeon, vice-présidente
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Ginette Côté
 Josée Francœur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Diane Ouellet
 Danielle Sirois
 France St-Pierre
 Jean-Marie Vollant

ABSENCES MOTIVÉES

Roger Dubé
 Geneviève Fafard
 Jean-Pierre Porlier

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique régulière à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2019-06-526

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 12 juin 2019 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière du 15 mai 2019

Résolution 2019-06-527

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président, monsieur Denis Miousse, mentionne que l'équipe de direction et le personnel médical font tout en leur pouvoir pour assurer que tous les services aux usagers sur l'ensemble du territoire soient dispensés sans interruption durant la période estivale.

6. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, explique qu'en raison des mauvaises conditions climatiques, la ministre de la Santé et des Services sociaux n'a pu se rendre sur la Côte-Nord comme prévu, le 27 mai dernier, pour notamment annoncer la chirurgie bariatrique à l'Hôpital Le Royer.

Monsieur Fortin fait part des activités suivantes qui ont eu lieu depuis la dernière séance publique du conseil d'administration :

- Il a complété sa tournée des installations. Il précise que ces rencontres avec le personnel de chaque installation ont permis de recueillir de nombreux commentaires pour lesquels un suivi est en cours. Les directeurs et directrices effectueront le même exercice pour rencontrer leurs équipes d'ici l'automne prochain.
- En compagnie de la directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire, D^{re} Marie-Claude Lebel, et de la directrice des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux, madame Dyane Benoît, il a rencontré le Ministère pour faire part de la situation des effectifs médicaux sur la Côte-Nord. L'équipe sous-ministérielle a bien accueilli le message et des solutions à court et moyen termes ont rapidement été envisagées.
- Une visite d'inspection professionnelle du Collège des médecins a eu lieu du 3 au 6 juin derniers. Le président-directeur général a personnellement rencontré le Collège des médecins le 3 juin. Le rapport de cette visite est attendu au cours des prochaines semaines.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nomination du chef du service clinique de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles

Résolution 2019-06-528

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la lettre transmise par le D^r Mathieu Maltais en date du 11 juin 2018, informant de l'avis favorable des membres du service de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles lors de leur rencontre tenue le 13 février 2018;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2018-61);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination du D^r Mathieu Maltais à titre de chef du service clinique de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles, à compter du 1^{er} mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations de membres associés

Résolution 2019-06-529

Attendu la demande de nomination du D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en dentisterie à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-197);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en dentisterie, pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-530

Attendu la demande de nomination du D^r Grégoire Bernèche, radiologiste, numéro de permis 14657, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique incluant notamment radiographies, IRM, scan, fluoroscopie, échographies, mammographie et téléradiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-202);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Grégoire Bernèche, radiologiste, numéro de permis 14657;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord, à l'installation de Sept-Îles;

- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique incluant notamment radiographies, IRM, scan, fluoroscopie, échographies, mammographie et téléradiologie » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-531

Attendu la demande de nomination du D^r Jean-Marc Sauvé, anesthésiologiste, numéro de permis 82626, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « anesthésiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-196);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Jean-Marc Sauvé, anesthésiologiste, numéro de permis 82626;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-532

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Brigitte Lecours, anesthésiologiste, numéro de permis 06352, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « anesthésiologie » aux installations de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-200);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Brigitte Lecours, anesthésiologiste, numéro de permis 06352;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord aux installations de Sept-Îles et de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-533

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Catherine Lavallée, anesthésiologiste, numéro de permis 12438, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « anesthésiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-199);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Catherine Lavallée, anesthésiologiste, numéro de permis 12438;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-534

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Francesca Proulx, radiologiste, numéro de permis 14716, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie interventionnelle et diagnostique (CT-scan, IRM, échographie, radiographies, drainage sous échographie, biopsies) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-201);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Francesca Proulx, radiologiste, numéro de permis 14716;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie interventionnelle et diagnostique (CT-scan, IRM, échographie, radiographies, drainage sous échographie, biopsies) » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-06-535

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Julie Malenfant, anesthésiologiste, numéro de permis 12604, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « anesthésiologie » aux installations de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-198);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Julie Malenfant, anesthésiologiste, numéro de permis 12604;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord aux installations de Sept-Îles et de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 12 juin 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la transmission de son certificat de conduite professionnelle du Collège des médecins du Québec;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Changement de statut

Résolution 2019-06-536

Attendu la demande formulée par la D^{re} Francine Déry, omnipraticienne, membre associé à l'installation des Escoumins, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre actif, avec des privilèges en « médecine générale (incluant urgence, consultation en bureau, hospitalisation) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution CMDP-2019-194);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Francine Déry, omnipraticienne, numéro de permis 96367, de membre associé à celui de membre actif, à compter du 1^{er} août 2019;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (incluant urgence, consultation en bureau, hospitalisation) » à l'installation des Escoumins;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Modifications de privilèges

Résolution 2019-06-537

Attendu la demande formulée par le D^r Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU (échographie au département d'urgence) » et l'ajout des installations de la Minganie, de Forestville et des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable des cogestionnaires médicaux des installations de la Minganie, de Forestville et des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-195);

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D^r Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU » et l'ajout des installations de la Minganie, de Forestville et des Escoumins;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 12 juin 2019;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Démission

Résolution 2019-06-538

Attendu la lettre de démission de la D^{re} Julie Boulanger, omnipraticienne, membre actif à l'installation des Escoumins, lettre reçue le 30 mai 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 31 juillet 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-203);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Julie Boulanger, omnipraticienne, numéro de permis 99174, à compter du 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Résolution 2019-06-539

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'acceptation du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens par l'assemblée générale des membres le 5 juin 2019 (résolution AG-CMDP-2019-06);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-207);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Protocole de mise sous garde en établissement de santé et des services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Résolution 2019-06-540

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux a l'obligation légale d'adopter un protocole de mise sous garde en établissement de santé et des services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter**, tel que présenté, le protocole de mise sous garde en établissement de santé et des services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- **De mandater** le président-directeur général afin qu'il en assure l'application.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Reddition de comptes 2018-2019 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2019-06-541

Attendu qu'en vertu de la circulaire 2016-021, le comité des usagers doit faire une reddition de comptes complète auprès du conseil d'administration de son établissement avant le 31 mai de chaque année;

Attendu que le comité des usagers doit y faire état de ses activités, de ses dépenses et de celles des comités sous sa responsabilité;

Attendu que le comité des usagers doit y formuler une liste des enjeux prioritaires et ses recommandations pour l'amélioration de la qualité des services au sein de l'établissement;

Attendu que le conseil d'administration doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 30 septembre de chaque année, la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par le comité des usagers;

Il est proposé et appuyé :

- **De prendre acte** de la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que de la liste des enjeux et recommandations pour l'amélioration de la qualité permettant au conseil d'administration d'assurer le suivi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Soutien financier aux organismes communautaires – Indexation de la subvention 2019-2020

Résolution 2019-06-542

Attendu le cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu la signature des conventions de soutien financier;

Attendu l'indexation de 1,8 % consentie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'enveloppe régionale des organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** l'attribution d'une indexation de 1,8 % au financement des organismes communautaires ayant reçu, dans l'exercice financier 2019-2020, une subvention du Programme de soutien aux organismes communautaires pour la mission globale ou entente de services.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Politique et procédure d'application de la fouille et de la saisie à l'endroit d'un usager en centre de réadaptation jeunesse

Résolution 2019-06-543

Attendu le mandat légal dévolu au centre de réadaptation d'offrir un environnement sécuritaire tant pour les jeunes hébergés que pour les employés ou les visiteurs;

Attendu que le projet de politique et de procédure concernant la fouille et la saisie a fait l'objet d'une vérification par le contentieux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord afin de respecter les dispositions légales ainsi que les droits des jeunes hébergés;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la politique et la procédure d'application de la fouille et de la saisie à l'endroit d'un usager en centre de réadaptation jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en centre de réadaptation jeunesse

Résolution 2019-06-544

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions* ainsi que du *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement*;

Attendu l'obligation pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord d'adopter un protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif dans ses installations en conformité avec le Règlement;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en centre de réadaptation jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

11.6. Projet de modifications aux règlements de régie interne du conseil multidisciplinaire

Résolution 2019-06-545

Attendu que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire a soumis, en assemblée générale annuelle, le 30 mai 2019 un projet de modifications à la composition du comité exécutif;

Attendu que les membres ont adopté, en assemblée générale annuelle à laquelle il y avait quorum, le projet de modifications à la composition du comité exécutif;

Attendu que les modifications proposées permettent une meilleure représentation des membres sur l'ensemble du territoire et des directions cliniques;

Attendu que ces modifications augmentent de 10 à 12 le nombre de membres élus au sein du comité exécutif et réduisent de 3 à 1 le nombre de membres cooptés;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** les modifications, telles que présentées, à la section 3.1 « Composition » aux règlements de régie interne du conseil multidisciplinaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord – Nominations

Résolution 2019-06-546

Attendu que selon les dispositions de la LSSSS, de la LMRSSS et du règlement du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit nommer les sept membres du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a procédé à un appel de candidatures auprès de onze organismes de promotion des intérêts des personnes d'expression anglaise identifiés par le comité provincial;

Attendu l'analyse des candidatures reçues par un sous-comité du conseil d'administration pour valider et s'assurer que les candidatures retenues répondent aux critères énoncés dans le règlement;

Attendu les candidatures retenues;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** Jody Lessard, Mary Ellen Beaulieu, Marlene Gallagher, Kayla Kippen, Philip Joyce, Betty Alice Strickland et Ashley Babin-Duguay pour siéger au comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord pour un mandat de trois ans, comme prévu au règlement du comité.

Adopté à l'unanimité.

11.8. Demande de dénomination – Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie – Mission CHSLD (2^e étage)

Résolution 2019-06-547

Attendu la demande de dénomination provenant de madame Marie-Andrée Picard pour que le 2^e étage du Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie porte le nom de « Résidence Beauchemin »;

Attendu l'analyse de la demande par le comité de dénomination nommé par le comité de direction;

Attendu la conformité de la demande;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** cette demande et de nommer le 2^e étage du Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie : Résidence Beauchemin.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 22 mai 2019, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

En l'absence de ce dernier, madame Johanne Beaudoin présente les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Régime d'examen des plaintes : aucune recommandation n'a été reçue depuis la rencontre du 23 avril 2019, quatorze recommandations ont été complétées le 22 mai et 51 dossiers demeurent en étude.
- Tableau de suivi des dossiers de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique et tableau de bord de gestion des risques.
- Adoption du rapport annuel 2018-2019 du comité, version corrigée.
- État de la situation à la Direction de la protection de la jeunesse.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni plus tôt aujourd'hui, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 15 mai 2019.
- Politique et procédure d'application de la fouille et de la saisie à l'endroit d'un usager en centre de réadaptation jeunesse.
- Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en centre de réadaptation jeunesse.
- Traitement des demandes de la Cour pour une évaluation en psychiatrie.
- Code d'éthique du CISSS de la Côte-Nord.
- Charte des valeurs du CISSS de la Côte-Nord.
- Campagne sur la civilité au CISSS de la Côte-Nord.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 11 juin 2019, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne, pour traiter essentiellement des rapports financiers annuels 2018-2019.

12.3.1. Rapport financier annuel 2018-2019

Résolution 2019-06-548

Attendu l'analyse détaillée du rapport financier annuel 2018-2019 du CISSS de la Côte-Nord effectuée par les membres du comité de vérification;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier annuel 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.3.2. Rapport financier 2018 – Santé au travail

Résolution 2019-06-549

Attendu les états financiers déposés par la Direction des ressources financières;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Attendu l'obligation par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de désigner deux administrateurs afin d'attester l'approbation du rapport financier annuel consolidé de la Santé au travail par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier consolidé 2018 de la Santé au travail pour l'exercice se terminant le 5 janvier 2019;
- **De désigner** deux administrateurs pour signer le rapport financier annuel 2018 de la Santé au travail, soit :
 - M. Michaël Lavigne;
 - D^{re} Pascale Lafortune.

Adopté à l'unanimité.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 29 mai, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets discutés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Appréciation de la contribution du personnel d'encadrement.
- Projet – Programme de relève des cadres intermédiaires.
- Élaboration du calendrier des rencontres du comité 2019-2020.
- Comité – Zéro TSO (temps supplémentaire obligatoire).
- Mesures estivales.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

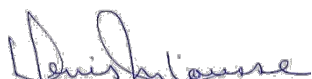
15. Clôture de la séance

Résolution 2019-06-550

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 12 juin 2019 à 17 h 54.

Adopté à l'unanimité.


Denis Miousse
Président


Marc Fortin
Secrétaire